

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2022

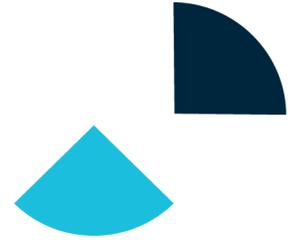
CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de projets et ententes	13
Annexe B - Produits autonomes	13
Annexe C - Charges de projets et ententes	13
Annexe D - Fonctionnement	14
Annexe E - Mandats spéciaux	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du
Conseil de la culture des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Amyot Gélinas, s.e.n.s.r.l.

Saint-Jérôme
Le 25 mai 2022

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immobili- sations	2022 Total	2021 Total
PRODUITS				
Contributions				
Ministère de la Culture et des Communications	364 757 \$	- \$	364 757 \$	314 772 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	24 270	-	24 270	24 270
Compte d'urgence pour entreprises canadiennes	-	-	-	20 000
	389 027	-	389 027	359 042
Revenus de projets et ententes (annexe A)	136 149	-	136 149	44 342
Produits autonomes (annexe B)	26 811	-	26 811	13 581
	551 987	-	551 987	416 965
CHARGES				
Charges de projets et ententes (annexe C)	137 365	-	137 365	46 599
Fonctionnement (annexe D)	360 516	-	360 516	322 319
Mandats spéciaux (annexe E)	31 777	-	31 777	12 718
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 308	4 308	2 196
	529 658	4 308	533 966	383 832
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	22 329 \$	(4 308) \$	18 021 \$	33 133 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immo- biliations	Actif net affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	114 595 \$	11 722 \$	25 900 \$	152 217 \$	119 084 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	22 329	(4 308)	-	18 021	33 133
Investissement en immobilisations	-	7 996	(7 996)	-	-
Virement Interfonds (note 9)	(105 059)	-	105 059	-	-
SOLDE À LA FIN	31 865 \$	15 410 \$	122 963 \$	170 238 \$	152 217 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	236 515 \$	318 671 \$
Débiteurs (note 4)	45 302	43 523
Frais payés d'avance	3 377	3 719
	285 194	365 913
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	15 410	11 722
	300 604 \$	377 635 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	26 626 \$	29 304 \$
DETTE À LONG TERME (note 7)	40 000	40 000
PRODUITS REPORTÉS (note 8)	63 740	156 114
	130 366	225 418
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	15 410	11 722
Grevé d'affectations d'origine interne	31 865	114 595
Non affecté	122 963	25 900
	170 238	152 217
	300 604 \$	377 635 \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	18 021 \$	33 133 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 308	2 196
	22 329	35 329
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(96 489)	84 739
	(74 160)	120 068
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 996)	(2 055)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	-	40 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(82 156)	158 013
ENCAISSE AU DÉBUT	318 671	160 658
ENCAISSE À LA FIN	236 515 \$	318 671 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concentration menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

3. MODIFICATION D'ESTIMATION COMPTABLE

Révision durée de vie utile

Au cours de l'exercice, l'organisme a révisé la méthode d'amortissement de ses immobilisations corporelles, passant d'un amortissement selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 % à la méthode linéaire sur 10 ans pour le mobilier de bureau et d'un amortissement selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 % à la méthode linéaire sur 5 ans pour l'équipement informatique. Cette révision d'estimations comptables a été comptabilisée prospectivement à compter de l'exercice courant et a eu pour effet d'augmenter la dépense d'amortissement de l'exercice de 352 \$.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

4. DÉBITEURS

	2022	2021
Clients	2 208 \$	- \$
Taxes	7 289	3 954
Contributions	35 805	39 569
	45 302 \$	43 523 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 723 \$	22 889 \$	9 834 \$	4 193 \$
Équipement informatique	56 602	51 026	5 576	7 529
	89 325 \$	73 915 \$	15 410 \$	11 722 \$

6. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	6 909 \$	12 431 \$
Salaires	19 717	16 873
	26 626 \$	29 304 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2023 (a)	40 000 \$	40 000 \$

(a) L'organisme a obtenu un emprunt totalisant 60 000 \$ dans le cadre du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes ». Si l'organisme rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par mensualités, incluant le capital et les intérêts, jusqu'à l'échéance en décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, l'organisme a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

8. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice et d'exercices subséquents.

	2022	2021
Solde au début	156 114 \$	96 000 \$
Plus : Contributions reçues	63 740	164 859
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(156 114)	(104 745)
Solde à la fin	63 740 \$	156 114 \$

9. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le 26 mai 2021, le conseil d'administration a adopté une résolution pour affecter un montant total de 119 722 \$. Ces affectations s'ajoutent à celles déjà adoptées antérieurement par le conseil d'administration au montant de 25 900 \$. De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a viré un montant de 14 663 \$ au fonds d'administration et un montant de 7 996 \$ au fonds des immobilisations, portant ainsi le solde des actifs grevés d'une affectation interne à la fin de l'exercice à 122 963 \$, réparti de la manière suivante :

	2022	2021
Acquisition d'équipement informatique	3 846 \$	120 \$
Prix Arts-Affaires	13 030	13 780
Aménagement des locaux	6 087	12 000
Ressources humaines	60 000	-
Optimisation gestion relation clients	40 000	-
	122 963 \$	25 900 \$

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de contrats de location exploitation totalisent 7 866 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	6 583 \$
2024	855 \$
2025	428 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

11. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Les impacts de ces événements sur l'organisme et ses activités sont comptabilisés au moment où ils sont connus et peuvent faire l'objet d'une évaluation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
ANNEXE A - REVENUS DE PROJETS ET ENTENTES		
Formation continue et perfectionnement	58 115 \$	37 876 \$
Projets numériques	27 000	-
Projet littératie numérique CAC	36 034	6 466
Projet Cellules inc.	15 000	-
	<hr/>	<hr/>
	136 149 \$	44 342 \$

ANNEXE B - PRODUITS AUTONOMES

Partenariats Grands Prix	7 500 \$	500 \$
Cotisation des membres	17 356	7 915
Intérêts	658	726
Remboursements de déplacements	957	(60)
Vente de services	340	4 500
	<hr/>	<hr/>
	26 811 \$	13 581 \$

ANNEXE C - CHARGES DE PROJETS ET ENTENTES

Formation continue et perfectionnement	53 223 \$	34 137 \$
Événement Contact culture	164	3 309
Projets numériques	30 093	-
Projet littératie numérique CAC	37 220	6 466
Participation - projet divers	-	2 687
Projet Cellules inc.	16 665	-
	<hr/>	<hr/>
	137 365 \$	46 599 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
ANNEXE D - FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	274 333 \$	259 671 \$
Assemblée générale	3 574	2 875
Assurances	1 882	1 591
Cotisations et abonnements	6 625	7 335
Entretien général	14 280	492
Formation	2 290	3 219
Fournitures de bureau et impression	4 571	3 875
Frais bancaires	1 364	1 067
Frais de déplacements et de représentation	4 764	(509)
Intérêts sur l'emprunt bancaire	204	204
Location d'équipement	1 122	1 122
Loyer	22 685	21 938
Service contractuel - comptabilité	3 708	3 749
Services professionnels	6 687	5 429
Site Web	4 508	2 467
Taxes et permis	4 120	3 976
Télécommunications	3 799	3 818
	<hr/>	<hr/>
	360 516 \$	322 319 \$

ANNEXE E - MANDATS SPÉCIAUX

Grands prix de la culture	13 749 \$	2 477 \$
Services contractuels	18 028	10 241
	<hr/>	<hr/>
	31 777 \$	12 718 \$